



REGLEMENT INTERIEUR C'A'DANSE

Saison 2024/2025

- 1) Les cours débuteront le lundi 09 septembre 2024 et se termineront le 28 juin 2025, sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves et des conditions sanitaires à venir.
- 2) Tout adhérent devra s'acquitter de sa cotisation annuelle **lors de l'inscription. Les cotisations sont payables à l'année sans dérogation** Les cotisations payables à l'inscription peuvent se faire en 3 ou 10 chèques (le 1^{er} encaissement aura lieu fin septembre 2024), et tiennent compte des vacances scolaires. **Pas de cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.**
- 3) Un certificat médical d'aptitude à la danse **sera à fournir obligatoirement le jour de l'inscription**, sans celui-ci l'élève ne pourra pas assister au cours.
- 4) Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.
- 5) Tout changement d'adresse, de téléphone ou de mails en cours d'année devra impérativement être signalé au Bureau de l'Association.
- 6) **Aucun remboursement n'aura lieu** sauf en cas de longue maladie sur présentation d'un certificat médical ou mutation avec justificatif et pour ces seuls motifs.
- 7) Dans le cas de non-paiement des cotisations, des rappels seront effectués. L'exclusion de l'élève sera alors décidée par le conseil d'administration après le deuxième rappel sans suite.
- 8) Afin de préserver l'espace danse, il est demandé à TOUS les élèves notamment pour le Hip-Hop de porter des chaussures « propres » différentes de celles de l'extérieur. Il est également demandé aux autres élèves, **de porter des tenues de danse relatives à la discipline.**
- 9) Les cheveux doivent être attachés pendant le cours de danse.
- 10) Il est demandé aux élèves de respecter les heures de cours et de **prévenir en cas d'absence**. Pour les mineurs, les parents seront prévenus dès la deuxième absence non justifiée.
- 11) Il est demandé **impérativement d'éteindre** les portables pendant les cours.
- 12) Pour une bonne concentration, les parents et amis ne sont pas acceptés pendant les cours de danse, par mesure de sécurité et pour le respect des élèves. Merci de votre compréhension.
- 13) Ca'danse est responsable des élèves à l'intérieur des cours mais décline toute responsabilité à l'extérieur. **Les parents doivent s'assurer de la présence du Professeur dans la salle de danse.**
- 14) Prendre soin des objets de valeur. Ca'danse ne sera pas responsable des vols d'objets personnels ou argent. (Pensez à ***réclamer les vêtements, costumes ou accessoires oubliés***, etc...)
- 15) Il est **strictement** interdit de fumer dans les locaux. Respecter les salles de danse.

Si vous souhaitez rencontrer la Présidente ou un Membre du bureau, merci de prendre rendez-vous au N° 05 56 05 88 29 auprès de Rozenn notre Secrétaire ainsi que pour toutes demandes administratives ou absence de l'élève.